

Il est indispensable que l'ensemble des maîtres d'ouvrage, publics et privés, identifient les urbanistes globalement dans tous les lieux et à tous les niveaux où ils sont susceptibles de jouer leur rôle de conseil et les situent par rapport aux autres métiers de l'aménagement et du développement territorial.

La qualification ne peut pas être considérée du seul point de vue de l'intérêt personnel, elle relève également d'une responsabilité professionnelle que nous devons assumer collectivement, et c'est pourquoi je vous encourage à poursuivre cette démarche en renouvelant votre qualification d'urbaniste.

Confraternellement,

*Jean Claude GALLÉTY,
Président de l'OPQU*

RECOMMANDATIONS

**POUR VOTRE DOSSIER DE RENOUVELLEMENT
DE LA QUALIFICATION D'URBANISTE**

Version 2019

La qualification vous a été attribuée pour une durée de cinq ans

Vous devez donc présenter une demande de renouvellement à la fin de chaque période de cinq ans, dans la mesure où l'urbanisme constitue toujours votre activité principale.

C'est l'OPQU qui est à l'initiative de l'engagement de la procédure en vous transmettant votre dossier de renouvellement pré rempli, quelques semaines avant la date d'échéance de votre qualification. L'envoi est fait par messagerie électronique. Si vous ne l'avez pas reçu mettez-vous en contact avec la délégation générale de l'OPQU.

Le dossier de renouvellement est constitué des 4 pièces suivantes :

- Le formulaire de Demande de Renouvellement de la Qualification (DRQ)
- Note sur l'évolution de votre parcours professionnel
- Un CV à jour
- Le règlement (avec ou sans convention employeur)

1. Le formulaire de Demande de Renouvellement de la Qualification (DRQ)

Il formalise officiellement votre demande de renouvellement, récapitule les éléments déclaratifs de votre candidature, stipule vos engagements liés à la qualification.

Il est à compléter et mettre à jour si nécessaire (changement d'adresse...)

2. Le parcours professionnel

Le parcours professionnel porte sur les **cinq années écoulées depuis votre dernière qualification**.

C'est à travers ce parcours professionnel que la commission d'instruction va apprécier **la continuité** de votre exercice récent et **à titre principal**.

Domaines d'Activités (DA)	Missions/Fonctions (M)
DA1- Analyse et prospective territoriale	M 1.1- Observation, étude, analyse, évaluation
	M 1.2- Prospective et diagnostic de territoire
	M 1.3- Spatialisation des projets de territoire et planification stratégique
	M 1.4- Aide et préparation des politiques urbaines et territoriales
DA2- Conception urbaine	M 2.5- Programmation urbaine
	M 2.6- Composition spatiale
DA3- Production d'opérations	M 3.7- Mise en œuvre d'opérations urbaines et d'aménagement
DA4- Gestion territoriale	M 4.8- Gestion du Droit des sols
	M 4.9- Gestion des opérations urbaines et de la politique de la ville
DA5- Coordination et pilotage de projets territoriaux et urbains	M 5.10- Coordination, animation
	M 5.11- Management par projet
DA6- Animation de projets territoriaux et urbains	M 6.12- Communication et promotion
	M 6.13- Concertation
DA7- Production de savoirs	M 7.14- Recherche fondamentale et recherche appliquée
	M 7.15- Enseignement et formation
	M 7.16- Savoirs et pratiques professionnelles
	M 7.17- Diffusion et vulgarisation

3. Un CV à jour

4. Le règlement

Renouvellement d'une durée de 5 ans	
Exercice libéral, directeurs, gérants, associés	600 Euros
Exercice salarié avec Prise en charge par l'employeur	600 Euros
Exercice salarié, sans prise en charge par l'employeur, sans emploi	350 Euros

Le renouvellement ne nécessite pas de déplacement devant la commission, il est instruit sur dossier

Pour tous renseignements contacter la **Déléguée générale de l'OPQU**

Isabelle LIEGEON
Tél. : 06 43 04 20 48
Mail : opqu@free.fr